

19.12.2006 Prime de non ensilage

La prime de non ensilage est un élément essentiel de la politique agricole dans le secteur laitier. Cette prime permet à un nombre important d'agriculteurs de notre région de vivre de la production de lait et de fromage. Si nous comprenons tout à fait que l'agriculture doit se restructurer, nous ne voulons pas non plus que cette restructuration se fasse de manière trop abrupte.

Le modèle qui est proposé par la Commission est assez rude pour les producteurs de lait, qui perdraient une partie importante de leur revenu laitier.

La prime de non ensilage a l'avantage d'être bien ciblée et d'être entièrement attribuée aux producteurs de lait. Elle peut être versée avec la prime pour le lait transformé en fromage. Le versement conjoint de ces deux primes permet une gestion très efficace et un minimum d'administration. La prime de non ensilage encourage la production de spécialités fromagères indigènes au lait cru, intéressantes et originales. Le lait et le fromage sont des productions très bien adaptées à la Suisse et dont nous pourrions encore développer l'exportation. Rappelons que sur dix fromages exportés, neuf sont fabriqués à base de lait de non ensilage. Ce sont des marchés qui sont très prometteurs et que nous pourrions certainement encore développer, mais pour cela, il faut encourager les agriculteurs à utiliser ce créneau et leur octroyer un soutien qui rende cette activité attractive. Sans cet encouragement, ils pourraient se tourner vers la production laitière ordinaire et nos exportations diminueraient.

Les agriculteurs qui travaillent dans ce secteur le font souvent de manière décentralisée, ce qui a l'avantage de maintenir des emplois dans des zones rurales qui en comportent peu.

Il s'agit aussi d'une contribution au maintien du paysage rural traditionnel, à la faune et à la flore qui lui sont propres.

Personne ne conteste le soutien à cette forme de production. Ajoutons que le système de la prime de non ensilage a fait ses preuves et qu'il n'est pas nécessaire d'introduire une nouvelle forme de paiements directs à la surface, comme le préconise la Commission de notre Conseil. Ces paiements à la surface sont une modification de la pratique et sont liés à une diminution du soutien à cette forme de production.

Rien ne nous oblige aujourd'hui à adopter un rythme de restructuration si élevé. Nous pouvons nous permettre de laisser perdurer cette prime de non ensilage pour quelques années encore, ce qui permettra une transition en douceur, permettra de

développer les marchés, et motivera les agriculteurs concernés à investir dans des structures efficaces.